

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2021**

N° 116/05/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU REGLEMENT DU FCIE A LA SARL LOCATIONS EURO TRUCKS TRANSPORTS (LETT)

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2021.

Présents Titulaires : 42

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Pauline FORESTIE, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jean-François GARRIGUES à Marie-Claude BERLY, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Ne participe pas au vote :

Monsieur Thierry DEVILLE.

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aides n°SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

Le Grand Montauban, soucieux du développement des entreprises de son territoire, entend subventionner le projet de développement de la SARL LOCATIONS EURO TRUCKS TRANSPORTS (L.E.T.T).

L'entreprise LETT, créée en 1994 et dirigée par Olivier CORACIN, est spécialisée dans la pièce détachée, l'entretien de véhicules poids lourds industriels et de remorques. Auparavant située à proximité de l'aérodrome de Montauban, l'entreprise s'est repositionnée sur la ZA des Prades dans des locaux neufs en 2016 afin de poursuivre son développement économique.

L'entreprise emploie aujourd'hui 11 personnes et revendique une rapidité d'intervention, une qualité de services, une offre de conseils personnalisés et une assistance 24/24. Les mécaniciens suivent régulièrement des formations pour améliorer leurs compétences.

Afin de pérenniser l'entreprise, diversifier l'activité et pérenniser les emplois, l'entreprise entend développer une activité complémentaire de carrosserie - peinture pour renforcer ses prestations de service, attirer une nouvelle clientèle et maintenir le chiffres d'affaires, diminué par la crise sanitaire.

Cette nouvelle activité va générer l'embauche de 3 techniciens (1 responsable d'atelier, 1 tôlier/peintre, 1 peintre). Les travaux sont prévus pour l'été 2021.

Le projet porté par l'entreprise nécessite des investissements à hauteur de 919 514 € HT dont 495 000 € d'investissements immobiliers répartis selon :

- Gros œuvre - terrassement : 151 892,00 € HT
- Volume métallique : 221 875,00 € HT
- Cloisons, plâtrerie, faux-plafond, menuiseries : 33 935,00 € HT
- Electricité et plomberie : 66 008,00 € HT
- Sol et peinture : 21 290,00 € HT

Dans le cadre de ce projet, la SARL L.E.T.T a sollicité le soutien financier du Grand Montauban. La Région Occitanie a également été sollicitée pour les investissements matériels.

Le Grand Montauban entend soutenir ce projet qui est générateur d'emplois sur le territoire. Dans la mesure où le Grand Montauban, comme tout EPCI, dispose de la compétence pour les aides en matière d'immobilier d'entreprises, et qu'il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible dans son dispositif, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 30 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide d'un montant de 30 000 € dans le cadre du règlement du FCIE à la SARL LETT dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer la convention d'engagement avec la SARL LETT, telle qu'annexée à la présente,
- autoriser le cofinancement de la Région Occitanie si celui-ci est sollicité,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer tous les actes liés à ce cofinancement,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

24 JUIN 2021

De sa publication et/ou affichage le :

24 JUIN 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 mai 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



A large, stylized blue handwritten signature, likely belonging to Thierry Deville, written over the stamp area.

